

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Garderie Ici On Grandit inc. | Numéro de permis 2023125 | Date d'inspection Le 27 mars 2024 | |
| Nom de l'établissement Garderie Ici On Grandit 2 | | Numéro de téléphone (506) 783-7070 | |
| Adresse 65-A chemin Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
 -Ratio est respecté durant la visite
 -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
 -Les dossiers des membres du personnel contiennent la documentation requise
 -Le matériel offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre et adapté au niveau du développement des enfants
 -Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur est facilement accessible sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.
 -Les produits toxiques ainsi que les produits nettoyants sont barrés sous clé et sont tenus hors de portée des enfants.
 -Discussion auprès de l'exploitante-directrice de l'usage des annexes 11 -Formulaire de signalement de maladie possible ainsi que l'annexe 12 – Formulaire de réintégration après exclusion et l'annexe 13 – Avis de présence d'une maladie et finalement l'annexe 14 – Rôle du parent, dans la gestion des maladies.
 -L'exploitante va faire une vérification du guide des parents pour s'assurer que l'information est complète par rapport au rôle du parent dans la gestion des maladies.

Observations: Les enfants étaient en période de jeux libres à mon arrivée. Plusieurs avaient entamé des projets soit de Legos, casse-tête ou de danse.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 mars 2024

Date

original signé par
Amélie Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mars 2024

Date